

Extension de la collecte sélective et modification des fréquences de collecte



Depuis le 1er janvier 2019, le SIRTOM de la Région de Brive s'est engagé vers une nouvelle gestion des déchets permettant de trier tous les emballages et simplifier votre geste, augmenter le volume des déchets recyclables et diminuer celui des ordures ménagères résiduelles incinérées.

Mon calendrier de collecte

	Octobre	Novembre	Décembre	Janvier	Février	Mars	Avril
1							
2							
3							
4							
5							
6							
7							
8							
9							
10							
11							
12							
13							
14							
15							
16							
17							
18							
19							
20							
21							
22							
23							
24							
25							
26							
27							
28							
29							
30							
31							

Le SIRTOM vous rappelle l'organisation concernant les jours fériés :
Si votre jour de collecte tombe un jour férié : la collecte est reportée ou avancée au mercredi de la même semaine

Le SIRTOM va procéder à une collecte du tri en mettant à votre disposition l'équipement nécessaire pour y déposer EN VRAC tous vos emballages ménagers recyclables :

Dans le cadre des extensions de collecte sélective sur la commune, la distribution des bacs à couvercle jaune a débuté le vendredi 25 septembre 2020. Un courrier d'information ainsi qu'un calendrier de collecte a été remis lors de la dotation aux administrés :

- Des villages de Beynat : AUX DEZENNES, BRUGEILLES, CHADAILLAT, CHARAGEAT, CHARRET, CHASSANCET, DU FOUR D ESPAGNAGOL, ESPAGNAGOL, EYNAUD, EYZAT, FONTOURCY, GROSCAMP, LA BRANDE, LA FAURIE, LA PERGE, LA SAULE, LARIAL, LE BOIS DE RIEUX, LE BOURG, LE FAURE, LE GOT, LE MOULIN A PAPIER, LE MOULIN DE LEVET, LE PARJADIS, LE PLANCHAT, LE RENARD, LE SUC, LE TANARET, LE VERGNAT, LES BUSSIERES, LES PIEDS BRULES, LOURADOU, MONTREDON, PUY DE NOIX, PUY DE NOIX HAUT, TOURNE BRIDE

Le démarrage des collectes s'effectue :

- Pour les bacs de tri à couvercle jaune, à partir du vendredi 16 octobre 2020 selon une fréquence de 15 jours, soit tous les vendredis matins des semaines paires.

- Pour les bacs des ordures ménagères à couvercle marron, depuis le vendredi 09 octobre 2020 avec une diminution des fréquences (tous les 15 jours), soit tous les vendredis matins des semaines impaires.

Si vous avez un surplus de déchets (ordures ménagères ou tri) et que vous ne pouvez pas attendre 15 jours, nous vous rappelons que des bornes enterrées sont à votre disposition pour déposer à tout moment vos déchets (ordures ménagères, emballages ménagers, papiers, verre). Pour le dépôt des ordures ménagères en sacs plastiques noirs dans la borne spécifique, un badge nominatif permettant l'ouverture de la trappe sera nécessaire. Pour obtenir votre badge, contactez la mairie ou les services du SIRTOM au N° Vert 0800 204 054 (appel gratuit). Afin de vous accompagner au quotidien dans la gestion de vos déchets ménagers, vous pouvez consulter le guide des déchets du SIRTOM et /ou site internet www.sirtom-region-brive.net

Pour en savoir plus : [Courrier du SIRTOM](#)

